

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

PLAN D'AFFECTATION « VALLAIRE »

PLAN & COUPES

Approuvé par la Municipalité
Saint-Sulpice, le
Syndique
A. Clerc

Secrétaire
N. Ray

Soumis à l'enquête publique
du au
Au nom de la Municipalité
Syndique
A. Clerc

Secrétaire
N. Ray

Adopté par le Conseil communal
Saint-Sulpice, le
Président
R. Pillier

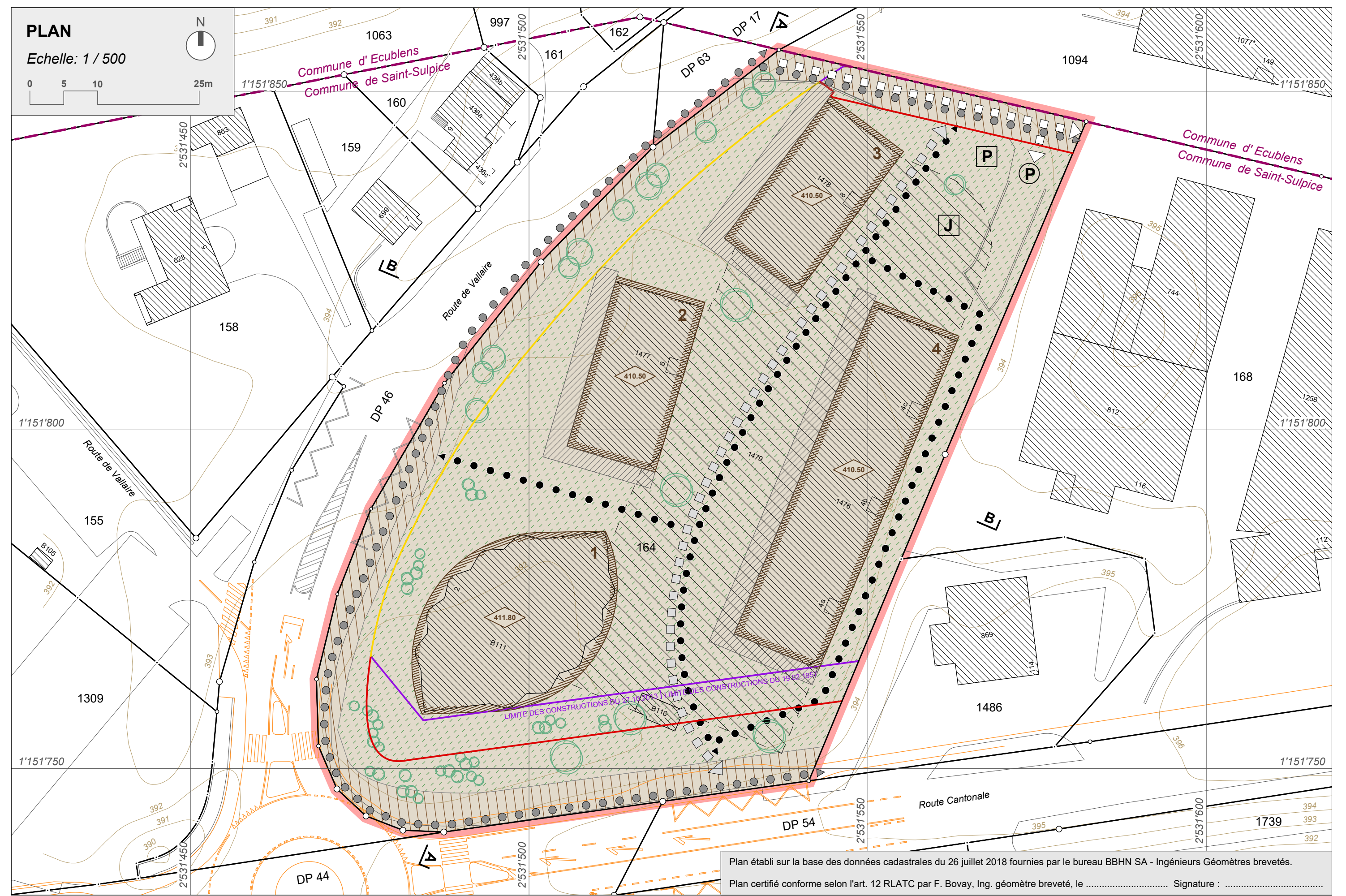
Secrétaire
D. Giroud

Dossier n° 1949

Version du (enquête publique) 03.08.2018

PLAREL LAUSANNE

Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département
J. De Quattro



PROPRIETAIRE

Parcelle n°	Propriétaire	Surface comprise à l'intérieur du plan d'affectation (m2)
164	VISION Real Estate Development SA	7'958 m2
TOTAL :		7'958m2

SITUATION

Echelle: 1 / 5'000



LEGENDE

GENERALITES

- Limite communale
- Périmètre du plan d'affectation
- Bâtiment existant
- Bâtiment existant souterrain
- Parcellaire / borne
- Aménagements routiers en projet - à titre indicatif
- Coordonnées géographiques moyennes 2'531'550 / 1'151'800

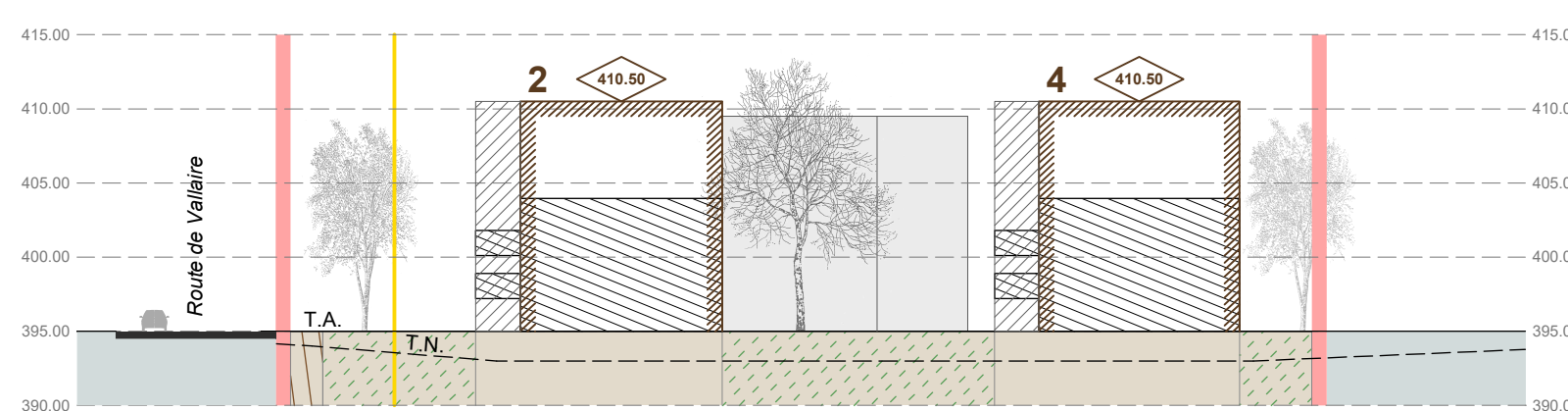
AFFECTATION

- Zone mixte d'activités artisanales et tertiaires et d'habitation de forte densité

MESURES DE CONSTRUCTION

- Périmètre d'évolution des constructions nouvelles - n° d'identification
- Bande d'empiètement des constructions
- Altitude maximum des constructions
- Limite des constructions maintenue du 27 octobre 2013
- Limite des constructions radiée
- Limite des constructions nouvelle

COUPE B-B Echelle: 1 / 500



MESURES D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Aire de dégagement
- Aire de mouvement
- Plantation nouvelle - emplacement indicatif

MESURES D'EQUIPEMENT

- Voie d'accès véhicules - tracé indicatif
- Voie d'accès véhicules de service du feu - tracé indicatif
- Accès au garage collectif enterré - emplacement indicatif
- Places de stationnement - emplacement indicatif
- Cheminement piétonnier privé - tracé indicatif
- Cheminement de mobilité douce public - tracé indicatif
- Place de jeux - emplacement indicatif

COUPE A-A Echelle: 1 / 500

